



Mairie de Franconville

Direction Générale des Services

---

CONSEIL MUNICIPAL

DU

26 MAI 2011

**NOTES DE SYNTHÈSE**

Franconville, le 13 mai 2011

Cher(e) Collègue,

Je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine réunion du CONSEIL MUNICIPAL qui se tiendra le :

**\* JEUDI 26 MAI 2011 à 20h00 \*  
EN MAIRIE DE FRANCONVILLE - SALLE DU CONSEIL**

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2011.
2. VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION A L'APOSTROPHE DANS LE CADRE DE LA DIFFUSION DU SPECTACLE « OCTOPUS » DE DECOUFLE CRÉATION 2010 ET DE L'ADHÉSION AU PROTOCOLE DU RÉSEAU « ESCALES DANSE EN VAL D'OISE ».
3. MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES D'ILE-DE-FRANCE POUR LES ACTIONS MISES EN PLACE PAR LA MÉDIATHÈQUE DANS LE CADRE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DU LIVRE ET DE LA LECTURE EN DIRECTION DES PUBLICS FRANCONVILLOIS POUR L'ANNÉE 2011.
4. MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE : ADOPTION DE LA CHARTE « NETPUBLIC » EN VUE DE L'OBTENTION DU LABEL « NETPUBLIC ».
5. MARCHÉ 11SCO008 – FOURNITURE, LIVRAISON, INSTALLATION ET MAINTENANCE DE TABLEAUX NUMÉRIQUES INTERACTIFS (TNI) ET LEURS ACCESSOIRES POUR LES ÉCOLES PRIMAIRES DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE.
6. MARCHÉ 11RM001 – FOURNITURE DE DENRÉES ET PRESTATIONS ANNEXES RESTAURATION MUNICIPALE VILLE ET CCAS – ATTRIBUTION DU MARCHÉ.
7. MARCHÉ 11BAT026 – RÉFECTION COMPLÈTE DE L'ÉTANCHÉITE DES TOITURES TERRASSES DU GROUPE SCOLAIRE FONTAINE BERTIN – ATTRIBUTION DU MARCHÉ.
8. AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LES CONVENTIONS D'IMPLANTATION ET D'USAGE DES CONTENEURS ENTERRÉS POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS MENAGERS.
9. DEMANDE DE DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL DANS LE CADRE DU P.U.CE. DÉPOSÉ PAR LE MAGASIN MILONGA CHEZ CULTURA SUR LE SECTEUR DES PORTES DU PARISIS.
10. DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

- QUESTIONS DIVERSES -

Comptant sur votre présence,

Je vous prie de croire, Cher(e) Collègue, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

**LE MAIRE  
Parlementaire honoraire**

**FRANCIS DELATTRE**

## **QUESTION N° 1**

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2011.**

## **QUESTION N° 2**

**OBJET : VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION À L'APOSTROPHE DANS LE CADRE DE LA DIFFUSION DU SPECTACLE "OCTOPUS" DE DÉCOUFLÉ CRÉATION 2010 ET DE L'ADHÉSION AU PROTOCOLE DU RÉSEAU « ESCALES DANSE EN VAL D'OISE ». (MME BAUGÉ)**

La commune de Franconville participe au réseau « Escales Danse en Val d'Oise », soutenu par l'ADIAM 95 et a signé un protocole général définissant sa participation à l'activité régulière et à la réflexion en tant que membre actif, ainsi que les moyens mobilisés

Chaque opération relève ensuite d'une délibération spécifique précisant le projet et le coût.

CONSIDERANT que dans ce cadre,

- il y a lieu de proposer le spectacle « Octopus » de Decouflé, dans le cadre de la saison 2010-2011 de l'Espace Saint-Exupéry (donné les 24, 25 et 26 mars 2011 à l'apostrophe - Scène Nationale de Cergy-Pontoise)

- Et de signer une convention de participation avec l'apostrophe - Scène Nationale de Cergy-Pontoise, représentée par Monsieur Jean-Noël Le Chapelain, directeur – Place des Arts, BP 60307, 95027 Cergy Pontoise Cedex, gérant, et les structures partenaires : L'Espace Germinal à Fosses, le Théâtre Paul Eluard à Bezons, les Villes de Gonesse, Arsouillé et Garges-Lès-Gonesse, et l'ADIAM, fixant les obligations et participations de chacun.

En vue de verser une participation de 7.699 € Net (sept mille six cent quatre vingt dix-neuf euros) et de faire un préachat de 50 places à 20€, soit 1.000€ Net (mille euros) qui sera réglée à l'apostrophe, par mandat administratif.

## **QUESTION N° 3**

**OBJET : MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES D'ILE-DE-FRANCE POUR LES ACTIONS MISES EN PLACE PAR LA MÉDIATHEQUE DANS LE CADRE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DU LIVRE ET DE LA LECTURE EN DIRECTION DES PUBLICS FRANCONVILLOIS POUR L'ANNEE 2011. (MME BAUGÉ)**

Dans le cadre du plan de développement de la lecture publique, la Direction régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France accorde son soutien aux bibliothèques municipales. Cette aide financière se concentre sur l'action culturelle qui appuie les projets de développement de la lecture mis en place par les bibliothèques.

Pour l'année 2011, une subvention au titre de l'aide aux actions de promotion de la lecture publique est sollicitée par la ville au regard des critères suivants :

Dans le cadre du plan départemental de développement de la lecture publique, le Conseil général du Val d'Oise accorde son soutien aux bibliothèques municipales. Cette aide financière concerne le programme des animations et des actions mises en place par les bibliothèques pour développer et promouvoir la lecture publique, ainsi que la mise en place d'un service de la vidéo à la demande (VOD).

Au titre de l'année 2011, une subvention est sollicitée par la ville au regard des critères suivants :

Les nouvelles pratiques culturelles, largement liées à la diffusion sans précédent des ressources numériques, invitent à porter un regard constamment renouvelé sur le monde de la lecture publique. Sensible à ces évolutions irréversibles qui voient les livres cohabiter avec de nouveaux supports et de nouveaux usages, la ville de Franconville a, en 2010, répondu aux nouveaux impératifs en matière d'accueil et de services aux publics en offrant aux Franconvillois et plus précisément aux usagers de la médiathèque, un espace baptisé le S.P.O.T., soit une cafétéria couplée à un espace d'information proposant le Wifi, un exemplaire de la toute dernière génération d'écran plat tactile, ainsi qu'un salon audiovisuel équipé d'un grand écran plat.

Concrétisant cette volonté de dynamiser les services et d'aller au-delà du public traditionnel des

bibliothèques municipales, la ville lancera à la rentrée de septembre un accès gratuit à des contenus vidéo disponibles en ligne : la Vidéo à la Demande (VOD) - dont les offres proposées en direction des collectivités municipales pourraient évoluer dans le sens d'une plus grande diversité et pluralité des contenus.

Dans ce contexte, les animations en bibliothèque continuent d'occuper une place prépondérante en s'appuyant sur un budget pérennisé.

Aussi nous sollicitons de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France de bien vouloir nous accorder une subvention au titre de l'aide à la promotion de la lecture publique, au taux le plus élevé, soit un total de 2 500 euros.

Année 2010 : montant de 2500 euros

#### **QUESTION N° 4**

##### **OBJET : MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE : ADOPTION DE LA CHARTE « NETPUBLIC » EN VUE DE L'OBTENTION DU LABEL « NETPUBLIC ».** (MME BAUGÉ)

Début 2011, 60% des foyers français étaient connectés à Internet. 40% des foyers en sont donc encore éloignés. Un fossé numérique risque de se creuser entre internautes et non internautes, et ce pour des raisons socio-économiques, générationnelles, culturelles ou encore d'aménagement du territoire. À mesure que se développent de nouveaux services en ligne, cette situation pourrait devenir préjudiciable au développement d'une société de l'information pour tous.

Le développement de lieux d'accès et d'initiation du grand public à l'Internet et à ses usages est l'un des moyens efficaces pour réduire les inégalités numériques et contribuer au développement d'une société de l'Internet pour tous.

Le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, représenté par la Délégation aux usages de l'Internet, et la ville de Franconville s'accordent pour adopter la présente charte « Netpublic » dans l'objectif de promouvoir l'espace public numérique de la médiathèque de Franconville, qui répond aux critères d'éligibilité suivants :

- Les espaces labellisés sont des lieux ouverts à tous les publics, prioritairement destinés aux personnes qui ne disposent pas d'un accès à Internet.
- Ils adaptent leur accueil et leurs activités (action culturelle, formations) aux différentes catégories de publics.
- Ils favorisent l'accès des handicapés à l'internet.
- Les espaces labellisés disposent d'ordinateurs connectés à l'Internet et autres équipements techniques adaptés à leurs activités.
- Ils proposent un accompagnement personnel ou collectif assuré par un personnel disposant des compétences techniques et pédagogiques nécessaires. Les animateurs-médiateurs ainsi que les responsables de ces espaces reçoivent une formation adaptée.

De son côté, l'État s'engage à :

- Promouvoir la charte « Net public ».
- Proposer à la ville de Franconville une signalétique unifiée.
- Associer la ville de Franconville aux actions qu'il engage en faveur du développement des usages de l'Internet.
- Favoriser le fonctionnement en réseau des espaces et la mutualisation de moyens.
- Faciliter et généraliser l'initiation du public à travers le « Passeport pour l'Internet et le multimédia » (PIM).
- Proposer un appui à la formation des animateurs et responsables de l'espace public numérique.

#### **QUESTION N° 5**

##### **OBJET : MARCHÉ N° 11SCO008 - FOURNITURE, LIVRAISON, INSTALLATION ET MAINTENANCE DE TABLEAUX NUMÉRIQUES INTERACTIFS (TNI) ET LEURS ACCESSOIRES POUR LES ÉCOLES PRIMAIRES DE LA VILLE DE FRANCONVILLE.** (MME CAVECCHI)

La priorité municipale est de donner aux enfants scolarisés dans les écoles primaires de la ville les meilleures conditions possibles d'enseignement avec les meilleurs outils. Pour ce faire, il a été décidé

d'acquérir, sur une période de deux ans, pour toutes les classes élémentaires de la ville, des tableaux numériques interactifs (TNI) soit 72 tableaux au total correspondant au nombre de classes actuel.

Dans ce cadre un marché a été lancé et après analyses des propositions, la Société Vidéo Synergie est retenue. Il est demandé à l'Assemblée d'adopter ce choix. Il est prévu d'investir environ 120 000 € TTC par an.

La première tranche d'installation de tableaux est prévue à partir de la rentrée prochaine, dans les écoles suivantes : Bel Air, Jules Ferry, Épine-Guyon 1, Épine-Guyon 2, Source.

La deuxième tranche se continuera en 2012, après le vote du budget, pour les autres écoles :

Ferdinand Buisson 1, Ferdinand Buisson 2, Carnot, Gare-René Watrelot, Quatre Noyers, Fontaine Bertin.

## **QUESTION N° 6**

### **OBJET : MARCHÉ 11RM001 – FOURNITURE DE DENRÉES ET PRESTATIONS ANNEXES RESTAURATION MUNICIPALE VILLE ET CCAS – ATTRIBUTION DU MARCHÉ.**

(MME CAVECCHI)

Le marché de fourniture de denrées et prestations annexes pour la restauration municipale de la Ville (repas des écoles maternelles et élémentaires, les centres de loisirs, le self municipal) et du CCAS (repas des crèches, des haltes garderies, du jardin d'éveil et le portage des repas) arrivant à son terme le 31 août 2011, un nouveau marché a été lancé

pour une durée d'un an du 1<sup>er</sup> septembre 2011 au 31 août 2012 et pourra être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans sans que ce délai ne puisse excéder le 31 août 2015.

Le marché est passé dans le cadre d'un groupement de commande entre la ville et le CCAS de Franconville-la-Garenne approuvé par délibération du 10 février 2011. La ville est le coordonnateur de ce groupement.

La Commission d'Appel d'Offres des Marchés Publics s'est réunie le 07 avril 2011 pour procéder à l'ouverture des offres concernant la fourniture de denrées et prestations annexes restauration municipale et CCAS,

Pour la Ville : mini 800.000 € H.T. maxi 990.000 € H.T.

Pour le CCAS : mini 130.000 € H.T. maxi 200.000 € H.T.

Cinq offres ont été reçues :

SCOLAREST/COMPASS – NORMAPRO – SOGERES – AVENANCE - SODEXO

Au vu de l'analyse des offres présentée le 05 Mai 2011, la Commission d'appel d'offres des Marchés Publics attribue le marché à la société SODEXO et propose de retenir la solution alternative n° 3 – composante biologique 3 fois par semaine (sauf la viande) et deux fois par semaine du pain biologique.

Après la notification du marché, la ville et le CCAS exécuteront la partie du marché les concernant.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes au marché.

## **QUESTION N° 7**

### **OBJET : MARCHÉ 11BAT026 – RÉFECTION COMPLÈTE DE L'ÉTANCHÉITÉ DES TOITURES-TERRASSES DU GROUPE SCOLAIRE FONTAINE BERTIN – ATTRIBUTION DU MARCHÉ.** (MME CAVECCHI)

Dans le cadre de la réfection complète de l'étanchéité des toitures terrasses du Groupe Scolaire Fontaine Bertin, un marché à procédure adaptée a été lancé pour la réalisation de travaux.

La Commission des Marchés Publics s'est réunie le 28 avril 2011 pour procéder à l'ouverture des offres concernant la réfection complète de l'étanchéité des toitures terrasses du Groupe Scolaire Fontaine Bertin.

Au vu de l'analyse des offres présentée le 05 mai 2011, la Commission des Marchés Publics a proposé l'offre la mieux-disante suivante : Société SOPREMA.

Il est proposé au Conseil municipal de retenir la Société SOPREMA sise 62 rue Transversale à GENNEVILLIERS cedex (92238), et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes au marché.

## QUESTION N° 8

**OBJET : AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LES CONVENTIONS D'IMPLANTATION ET D'USAGE DES CONTENEURS ENTERRÉS POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS.**

(M. VERBRUGGHE)

Le Syndicat Emeraude a la compétence de l'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Celui-ci développe, sur l'habitat collectif de grande hauteur, un nouveau système de contenants et, à ce titre, est amené à implanter des bornes de collecte enterrées et amovibles sur le territoire de Franconville.

Leur mise en place s'inscrit dans une démarche d'optimisation des collectes en facilitant le ramassage des déchets ménagers, des emballages et du verre.

Les bornes enterrées améliorent la propreté et l'aspect esthétique urbain par l'absence de bacs roulants à l'extérieur des immeubles et permettent un tri-sélectif plus efficace au sein des logements collectifs.

L'implantation de ces dispositifs intervient en concertation avec les gestionnaires publics ou privés de logements et le syndicat Emeraude et des conventions tripartites en précisent les conditions d'implantation et d'usage (coût financier, travaux d'aménagement et gestion dans le temps).

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à signer les conventions d'implantation et d'usage des bornes enterrées destinées à la collecte sélective des emballages, du verre et des ordures ménagères résiduelles, sur le territoire de Franconville.

## QUESTION N° 9

**OBJET : DEMANDE DE DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL DANS LE CADRE DU P.U.C.E, DÉPOSÉ PAR LE MAGASIN MILONGA CHEZ CULTURA SUR LE SECTEUR DES PORTES DU PARISIS. (MME WOZNIAK)**

L'article 2 de la loi du 10 Aout 2009 réaffirmant le principe du repos dominical et visant à adapter les dérogations à ce principe dans les communes, a créé un nouveau dispositif dénommé « périmètre d'usage de consommation exceptionnel » (PUCE).

Il s'agit d'une dérogation temporaire pour 5 ans.

Cette dérogation ne peut être accordée que si :

- un accord collectif a été signé ;
- ou en cas de décision unilatérale prise par l'employeur, après avis du Conseil d'Etablissement (ou des Délégués du Personnel) et après référendum organisé auprès des personnels concernés.

La loi fixe également la contrepartie minimale : repos compensateur et versement d'une rémunération au moins égale au double de la rémunération normale. De plus l'accord individuel écrit du salarié est indispensable.

Le Conseil municipal, par délibération du 10 décembre 2009, a demandé le classement de la zone UI et UPM « des Portes du Parisis » en P.U.C.E.

Depuis, sur autorisation administrative du Préfet préalablement saisi par les conseils municipaux, les établissements de vente au détail mettant à disposition des biens et des services dans le cadre d'un PUCE peuvent octroyer un repos hebdomadaire, par roulement, pour tout ou partie du personnel (à l'exception des commerces de détail alimentaire).

La municipalité défend l'ouverture des commerces le dimanche dans la limite des nuisances qui pourraient être générées par l'activité.

Dans ce cas précis, des témoignages récoltés au sein des conseils de quartier font état de gênes sonores le dimanche liées aux activités communes des enseignes MILONGA et CULTURA.

Il est proposé au Conseil municipal de rendre un avis défavorable à la demande de dérogation au repos dominical, dans le cadre du P.U.C.E, déposé par le magasin MILONGA CHEZ CULTURA sur la zone commerciale des « Portes du Parisis ».

**OBJET : DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.**

Le Conseil municipal prend acte que les décisions prises par Monsieur le Maire en application des articles L. 2122-22 ont été portées à la connaissance des membres :

- **11-095** : Convention de prestation avec la radio IDFM Radio Enghien à compter du 18 mars 2011 pour un an soit 1500 €.
- **11-097** : Annule et remplace la n°11-97 : Marché 11BAT013 remplacement des canalisations en plomb de l'Ecole Ferdinand Buisson pour 56.084,69 €.
- **11-098** : Marché 10VOI110 - Mission de coordination en matière de sécurité et de protection

- de la santé pour les travaux de création d'une aire d'accueil des gens du voyage pour un montant de 3247,14 €.
- **11-099** : Marché 11BAT039 - (complément du marché 08BAT028) Maison de proximité « Fontaine Bertin » Pose de stores à l'étage pour 13.926,34 €.
  - **11-100** : Contrat de prestation de service : Ateliers de création du costume de l'homme-poubelle autour du spectacle « il faut sauver l'Amazonie » les 26/03 et 02/04/2011 de 477,80 €.
  - **11-102** : Convention d'organisation de représentations de spectacle de cirque du 14 au 25/04/2011 inclus « Le Cirque de Venise ».
  - **11-103** : Contrat de cession : séance d'animation jeux dans le cadre des activités de l'accueil de loisirs maternel des 4 Noyers le 19/04/2011 pour 406,64 €.
  - **11-104** : Convention relative à la mise à disposition des locaux scolaires Ferdinand Buisson 2 pour l'IFAC Val-d'Oise.
  - **11-105** : Convention pour une formation intitulée « Tronc commun pour la formation continue obligatoire des APM du 2 au 5/05/2011 pour 1 agent de 500€.
  - **11-106** : Avenant au contrat de cession du spectacle « l'Enfant Porte » dans le cadre de la saison 2010/2011 de l'Espace St-Exupéry.
  - **11-107** : Autorisation d'utilisation de billets ou leur remboursement pour le spectacle « l'Enfant Porte ».
  - **11-108** : Marché 11ATE005 : fourniture et pose d'une armoire de sécurité à clés informatisée avec clavier alphanumérique pour 20.266,82 €.
  - **11-109** : Convention avec l'Union des Maires du Val-d'Oise pour un Maire Adjoint de 465 € pour trois journées.
  - **11-111** : Contrat de transport pour transferts à destination de la Ferme des Grenouillettes à Saint Privé (89220) de 1329,30 € les 25 et 29/07/2011.
  - **11-112** : Contrat de transport pour transferts à destination de la Ferme des Grenouillettes à Saint Privé (89220) de 1329,30 les 16 et 19/08/2011.

## **QUESTIONS DIVERSES**